Développement durable et territoires
Économie, géographie, politique, droit, sociologie
Lectures (2002-2010) | Publications de 2003

Cellule État de l'Environnement Wallon (2003) Tableau de bord de l'environnement wallon 2003, Ed MRW –DGRNE, 144 p.

Emilie Thuillier

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/developpementdurable/1298
DOI : 10.4000/developpementdurable.1298
ISSN : 1772-9971

Éditeur
Association DD&T

Référence électronique
Emilie Thuillier, « Cellule État de l'Environnement Wallon (2003) Tableau de bord de l'environnement wallon 2003, Ed MRW –DGRNE, 144 p. », *Développement durable et territoires* [En ligne], Lectures (2002-2010), mis en ligne le 10 juin 2004, consulté le 14 avril 2022. URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/1298 ; DOI : https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1298

Ce document a été généré automatiquement le 14 avril 2022.

Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Cellule État de l'Environnement Wallon (2003) Tableau de bord de l'environnement wallon 2003, Ed MRW –DGRNE, 144 p.

Emilie Thuillier



Le Tableau de bord de l'environnement wallon 2003 fait suite au Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2000 et constitue la première édition qui sera éditée annuellement. Cette initiative est le fruit d'une collaboration entre, d'une part, la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement du Ministère de la Région wallone et, d'autre part, une coordination inter-universitaire fondée sur une équipe scientifique pluridisciplinaire permanente coordonnée par Edwin ZACCAÏ et Philippe BOURDEAU [Professeurs à l'Université Libre de Bruxelles – Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du territoire (IGEAT) – Centre d'Etude du Développement Durable (CEDD)] ainsi que sur un réseau d'expertise. Le choix des indicateurs, étape cruciale lors de la construction d'un tableau de bord, a été réalisé de manière collégiale avec des propositions de l'équipe permanente de réalisation, mais également des consultations – sur la base du rapport de 2000 - avec de nombreux experts issus de différentes instances parmi lesquelles figurent le Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable, le Conseil Economique et Social de la Région wallonne, la Commission Consultative des Eaux, le Conseil Supérieur Wallon de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de l'Alimentation, le Conseil Supérieur Wallon de la Conservation de la Nature ainsi que le Conseil Supérieur Wallon des Forêts et de la Filière Bois. Ce tableau de bord de l'environnement wallon (TBEW) est donc le résultat d'un processus engagé sur plusieurs années et auquel ont participé de

nombreux experts, un travail qui est d'ailleurs appelé à se poursuivre puisqu'il est d'ores et déjà prévu que certains indicateurs et/ou thématiques (par exemple l'interaction santé-environnement) puissent être ajoutés.

1 L'ampleur du travail réalisé est à la hauteur de l'objectif de l'initiative puisque ce TBEW est destiné à être un outil contribuant à l'évaluation des politiques et des actions relatives à l'environnement dans la région wallone. Afin de garantir cette mission, quatre éléments essentiels sont mobilisés : les données de référence les plus récentes disponibles en ce qui concerne l'état de l'environnement et les facteurs essentiels qui influencent l'évolution de l'état de l'environnement, les principaux objectifs de réduction d'impact ou de réhabilitation de l'environnement ainsi que les instruments pour y parvenir. Ces éléments explicitent les choix méthodologiques des auteurs parmi les différentes conceptualisations qui ont été développées autour des indicateurs et des systèmes d'indicateurs. Tout d'abord, concernant la structure du tableau de bord, le modèle Forces directrices, Pressions, Etats, Impacts, Réponses (DPEIR) a été écarté et les auteurs ont préféré classer les indicateurs par thèmes afin de privilégier la caractérisation des interactions de différents secteurs avec l'environnement. Quant aux indicateurs attachés aux thématiques, ils ont été choisis parmi des données déjà collectées. Parmi un des critères de choix des indicateurs figure l'adéquation avec les normes et les directives européennes afin que ce TBEW puisse répondre le plus possible aux demandes de l'Agence européenne de l'environnement. Enfin, il est intéressant de noter que quelques indicateurs font référence à des normes à respecter ou à des objectifs à atteindre, ceux-ci étant fixés à l'échelle régionale ou européenne.

2 Concrètement, le TBEW est structuré autour de 14 thèmes qui comportent chacun entre 2 et 9 indicateurs (le nombre d'indicateurs est entre parenthèses) : Air (6), Eau (9), Sols (3), Occupation du territoire (4), Faune, flore et habitats (4), Bruit (2), Ménages (2), Entreprises (4), Agriculture (6), Gestion forestière (3), Transport (3), Énergie (5), Déchets (3) et Tourisme (2). La structure du document est clairement illustrée par un graphisme simple, aéré et coloré, ce qui allège le contenu dense en information. De même, les graphiques et les cartes soignés parviennent à traduire une grande quantité d'information. Chaque thème est précédé d'un texte synthétique brossant à grands traits la situation actuelle et rappelant les grands enjeux ainsi que les engagements wallons et/ou européens liés à cette thématique. Quant aux indicateurs, la majorité d'entre eux sont renseignés par des données contenues dans plusieurs graphiques et/ou cartes. Il n'y a donc pas une mesure pour chaque indicateur, mais bien une quantité d'information presque exclusivement quantitative traitée de différente manière. La majorité des thèmes comporte au moins un indicateur illustré par une carte, ce qui introduit une information spatialisée. Quant aux graphiques, ceux-ci se présentent sous de multiples formes, illustrent souvent plusieurs types de données, utilisent plusieurs périodes de référence avec à la fois des données pour une seule année ainsi que des séries de données sur plusieurs années (la majorité remontant jusqu'en 1990) ainsi que plusieurs types d'échelles. Sur certains figurent même des valeur-cibles à atteindre, lesquelles font référence à une législation à respecter et/ou à un objectif fixé.

3 Pour chaque indicateur, les graphiques et les cartes sont présentés par de courts textes qui mettent les données en contexte, en donnent parfois une interprétation succincte ou présentent les moyens dont s'est doté ou se dotera le gouvernement wallon pour intervenir dans ce secteur précis. Les grandes tendances pouvant être dégagées des données sont également indiquées en sous-titre. De plus, selon les besoins, des encadrés

définissent de manière simple et concrète les termes ou les normes techniques figurant dans les graphiques. Il est ici important de préciser que le support papier du TBEW présente les indicateurs et la démarche globale, mais qu'un site internet (http://environnement.wallonie.be/eew/) sert de support plus complet à l'ensemble du travail réalisé. Ce site donne accès, pour la majorité des indicateurs, aux données sources des graphiques, à une méthodologie détaillée - on y retrouve selon les cas, la source des données ou les méthodes d'acquisition, de traitement et d'agrégation des données - ainsi qu'à la bibliographie utilisée, ce qui constitue des éléments d'information significatifs. Le site est également doté d'un moteur de recherche.

4 En ce qui concerne la démarche plus globale qui sous-tend le TBEW, rappelons que celui-ci se veut un outil contribuant à l'évaluation des politiques et des actions relatives à l'environnement en région wallone. En introduction, les auteurs posent les limites du travail présenté, des limites liées aux données collectées et disponibles, au concept d'indicateur et finalement au fait que les indicateurs ne constituent pas en tant que tels une évaluation. Toutefois, il nous semble que le lien entre le travail d'évaluation et ce tableau de bord n'est pas clairement défini, cette impression étant renforcée par le fait que les destinataires de ce tableau de bord ne sont pas explicités. Il est possible de supposer que les données renseignant les indicateurs seront utiles à des experts chargés de l'évaluation, mais il nous semble fort probable que ces experts ont accès à des données plus exhaustives et plus spécifiques. Par ailleurs, il apparaît clair que l'équipe responsable de ce projet a voulu permettre l'accessibilité de ces données à un ensemble plus important de la population, notamment grâce aux textes et aux encadrés qui présentent les thèmes et les indicateurs ainsi qu'au portail internet régional. Cependant, malgré l'effort de présentation effectué, les données sélectionnées ne permettent pas, à notre avis, aux habitants de se faire une idée globale de la situation de l'environnement wallon à cause de la quantité imposante d'information. D'ailleurs ce n'est sans doute pas le but recherché, mais alors à qui s'adresse le TBEW ? Est-ce que l'hypothèse de travail de l'équipe de réalisation est que ces indicateurs, puisqu'ils ont été choisis de manière collégiale par des experts de plusieurs horizons, peuvent être utilisés par tous et pour tous les types d'évaluation ? La question du destinataire nous paraît fondamentale puisqu'elle permet de déterminer si le système d'indicateurs créé est en adéquation avec les besoins d'éventuels utilisateurs, car il serait dommage qu'un travail d'une telle ampleur soit sous-utilisé. Ceci dit, cette question a fort probablement été soulevée et débattue lors de l'élaboration du TBEW et il serait pertinent qu'il en soit question de manière plus détaillée.

AUTEUR

EMILIE THUILLIER

Emilie Thuillier est étudiante en maîtrise en sciences de l'environnement à l'UQAM (Université du Québec à Montréal), sous la direction de Jean-Philippe Waaub. Département de géographie, UQAM, http://www.geo.uqam.ca Groupe d'Études

Interdisciplinaires en Géographie et Environnement Régional. http://www.geo.uqam.ca/recherche/geiger_f4.htm